

AVIS

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

Par arrêté communautaire n° AH_2025_0057 du 04 juillet 2025, le président de Troyes Champagne Métropole a prescrit le lancement de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle Saint-Luc.

Par délibération du conseil communautaire du 03 juillet 2025, le dossier de modification sera mis à disposition du public du

Lundi 1 Septembre au Vendredi 31 Octobre 2025.

Horaires d'ouverture du lieu de consultation

L'exposé des motifs, les avis des personnes publiques associées, ainsi que les modalités de concertation suivantes :

- Un affichage du projet sur site et à l'Hôtel de Ville de La Chapelle Saint-Luc ;
- Une publication dans le magazine municipal, ainsi que sur le site internet de la commune et de Troyes Champagne Métropole ;
- Dans un registre qui sera tenu à l'Hôtel de Ville de La Chapelle Saint-Luc ;
- Présentation du projet à l'occasion d'une réunion de quartier, en octobre, sur le secteur de « Fouchy » ;
- Par courrier à monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou par voie électronique plui@troyes-cm.fr ;

seront accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public tout au long de la mise à disposition et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la commune de la Chapelle Saint-Luc.

Horaires d'ouverture de la mairie de La Chapelle Saint-Luc

Lundi : 8h45 -12h | 13h30 -18h30

Du Mardi au Vendredi : 8h45 -12h | 13h30 -17h15

Samedi : 9h – 12h | le 2^e Samedi du mois

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) qui accompagnent les dossiers pendant toute la durée de la mise en disposition.

Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention du Président de Troyes Champagne Métropole, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes.
- Par courrier électronique : plui@troyes-cm.fr
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la commune de Les Bordes-Aumont.

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de La Chapelle Saint-Luc. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous.

